

Budget 2020 : L'argent de la commune au service des habitants

15 057 054 €, c'est le montant du budget primitif voté lors du dernier Conseil Municipal. En raison des élections municipales, celui-ci est un budget transitoire. Il a été élaboré pour permettre à la nouvelle équipe qui sera élue ce mois-ci, de maintenir les services municipaux et mener les projets qu'elle souhaite mettre en oeuvre pour la commune.



Budget de fonctionnement = 11 547 267 €

Nos moyens...	...leur affectation
Produits des services et de gestion 921 700 €	Frais de personnel 6 917 835 €
Impôts et taxes 8 418 952 €	Fonctionnement courant des services 3 352 664 €
Participations et dotations 2 143 565 €	Gros entretien 261 430 €
Autres recettes 63 050 €	Frais financiers éventuels 300 000 €
	Prélèvement pour investissement 715 338 €

+

Budget d'investissement = 3 509 787 €

Nos moyens...	...leur affectation
Fonds de compensation de la TVA 350 000 €	Remboursements d'emprunts éventuels 300 000 €
Subventions d'équipement 598 338 €	Grands projets 2 212 500 €
Versement Métropole 88 014 €	Investissements courants 601 377 €
Autofinancement 1 015 338 €	Autres (avances pour grands projets) 395 910 €
Emprunt en capital 1 458 097 €	

Le **BUDGET PRIMITIF** a été voté au Conseil Municipal en janvier dernier. Ce budget fixe les **recettes prévisionnelles et la façon dont elles vont être dépensées** dans l'année. La commune perçoit de l'argent à travers les impôts locaux payés par les contribuables, les dotations de l'Etat, d'autres collectivités telles que la Métropole, les produits des services municipaux et les emprunts. Cet argent (les recettes) est utilisé pour la vie quotidienne des habitants (budget de fonctionnement) et les projets de la Ville (budget d'investissement).

Les dépenses courantes sont regroupées dans le **BUDGET DE FONCTIONNEMENT**. Elles permettent de faire vivre, au quotidien, les services aux habitants (écoles, médiathèque, piscine...), de faire fonctionner et d'entretenir les équipements municipaux (éclairage, chauffage, assurance...).

Le **BUDGET D'INVESTISSEMENT** regroupe principalement les « grands » projets qui maintiennent ou améliorent la qualité des équipements municipaux. Ces dépenses d'investissement transforment le cadre de vie et augmentent la valeur du patrimoine de la Ville.

COMMENT SONT CALCULÉES LA TAXE D'HABITATION ET LA TAXE FONCIÈRE ?

$$\begin{array}{l}
 \text{Valeur locative cadastrale calculée par l'Etat} \\
 - \\
 \text{Dédutions (abattements de base et} \\
 \text{pour personnes à charges)} \\
 = \\
 \text{Base nette d'imposition} \\
 \times \\
 \text{Taux d'imposition des collectivités} \\
 \text{territoriales (taux de la commune + Métropole)} \\
 = \\
 \text{Impôts à payer}
 \end{array}$$

> La **valeur locative cadastrale** est fixée par l'administration fiscale en tenant compte de différents critères : catégorie de l'immeuble, surface, éléments de confort...

> A Déville, pas de hausse des taux d'imposition depuis 1995
 16,83 : taxe d'habitation
 31,24 : taxe foncière (bâti)
 62,67 : taxe foncière (non bâti)

QUELS INVESTISSEMENTS EN 2020 ?

Le fait marquant des opérations d'investissement pour ce budget 2020 est la **poursuite du financement**, sur la base des estimations connues à ce jour, des travaux de réalisation de la **nouvelle piscine** (études, dépollution et travaux de construction).

Pour les **investissements courants**, des **nouveaux systèmes de téléphonie et d'informatique** vont être déployés afin de sécuriser les réseaux et faire face aux enjeux croissants de la dématérialisation. L'achat d'**équipements scéniques** pour le centre Voltaire, de **défibrillateurs** pour plusieurs bâtiments municipaux ainsi que du **matériel de nettoyage de voirie** pour les services techniques municipaux, a également été programmé.

A noter qu'à Déville, la **dette par habitant** s'élève à 132 € en 2018. Elle est de 864 € en moyenne dans une ville de même taille (Source : www.economie.gouv.fr/cedef/chiffres-cles-budgets-collectivites-locales - Comptes des communes et groupements). La dette par habitant est calculée en prenant en compte le montant des emprunts restant à rembourser par la Ville et ce qu'il représente pour chaque habitant.

EN RÉSUMÉ

Le budget d'une commune détermine les équipements, les projets à venir et les services aux habitants. En cette année d'élections municipales, le budget a été ciblé sur les dépenses indispensables et projets déjà engagés.